

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENTAISE

### - PROCÈS VERBAL -

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-12  
du Code général des collectivités territoriales

Date de la convocation :	29 août 2017
Date d'affichage :	29 août 2017
Nombre de délégués en exercice :	30
Nombre de délégués présents :	20
Nombre de délégués excusés :	08
Nombre de délégués absents :	02
Nombre de pouvoirs :	03
Nombre de délégués votants :	23

### Séance du 5 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal - Mairie - MOUTIERS, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

#### Etaient présents :

<b>SALINS-FONTAINE :</b>	Françoise CROUSAZ.
<b>HAUTECOUR :</b>	Georges SAINT GERMAIN, Christophe LAMBERT.
<b>MOUTIERS :</b>	Fabrice PANNEKOUCKE, Éric LAURENT, Nouare KISMOUNE (Pouvoir d'Aïcha DEMONNAZ), Philippe NIVELLE, Bernard GSELL.
<b>NOTRE DAME DU PRE :</b>	Alain BUISSIERE et Jean-Paul DE BORTOLI.
<b>SAINT JEAN DE BELLEVILLE :</b>	Donatienne THOMAS et Agnès ANDRE.
<b>SAINT MARCEL :</b>	Philippe CALDERINI.
<b>LES BELLEVILLE :</b>	André PLAISANCE (Pouvoir de Hubert THIERY) Noëlla JAY, Claude JAY, Alexandra HUDRY (Pouvoir de Blandine MARLET), Jean-Luc DIMAND, Sandra FAVRE, Georges DANIS.

#### Etaient excusés :

<b>SALINS-FONTAINE :</b>	Geneviève CATTELAIN.
<b>MOUTIERS :</b>	Laurence ROCHAS, Isabelle CHAMBET ROSSET, Aïcha DEMONNAZ (Pouvoir à Nouare KISMOUNE).
<b>SAINT MARCEL :</b>	Daniel CHARRIERE.
<b>LES BELLEVILLE :</b>	Hubert THIERY (Pouvoir à André PLAISANCE) Blandine MARLET (Pouvoir à Alexandra HUDRY). Lionel DUSSEZ.

#### Etaient absents :

<b>SALINS-FONTAINE :</b>	Maxime SILVESTRE, Alain CULLET.
--------------------------	---------------------------------

## ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 juin 2017.
- 2) Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation.
  - a) Décisions prises par le Président.
  - b) Décisions prises par le Bureau.
- 3) Création de 3 emplois : 2 avancements de grade et un adjoint technique gymnase.
- 4) Convention de mise à disposition de M. Stéphane VIARD, Enseignant de guitare électrique.
- 5) Convention de mise à disposition de personnel par le service intérim du Centre de Gestion.

### FINANCES

- 6) Emprunts 2017 : Autorisation donnée au Président de signer les contrats de prêts.

### ENVIRONNEMENT-DÉCHETS

- 7) Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre des CSE.
- 8) Dissolution du SMITOM - répartition de l'actif et du passif.
- 9) Service déchets : Lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché de collecte du verre.
- 10) Approbation des statuts de l'association pour la gouvernance de l'eau - Bassin Versant de l'Isère. Désignation des représentants.
- 11) Service déchets - Convention pour le cofinancement et l'utilisation mutualisée de l'aire de lavage de Ponserand.
- 12) Information - Démarche d'acquisition de terrain de propriété du Conseil Départemental pour l'extension de la Déchetterie de l'Île Ferlay.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13) Demande de subventions au titre du fonctionnement de la MSAP portée par la CCCT pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2017.

### EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEINE NATURE

- 14) Demande de subvention CTS gymnase de Pomblière.

### CULTURE ET COMMUNICATION

- 15) Projet culturel de territoire 2017-2018 : Sollicitation des subventions pour l'année n+3 de la convention « de développement de l'éducation aux arts et à la culture ».

### ACTUALITÉS, QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Le Président ouvre la séance et propose de rajouter un point à l'ordre du jour (Point n° 5) : convention de mise à disposition d'un agent par le centre de gestion- service intérim. Il s'agit en ce cas de pourvoir au remplacement d'un mi-temps thérapeutique.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

### 1) Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 juin 2017

Le procès-verbal du conseil communautaire du 20 juin 2017 a été adopté à l'unanimité.

**2) Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation.**

**a) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation entre le 14/06/2017 et le 21/08/2017 :**

<b>DATE</b>	<b>TIERS</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
14/06/2017	PMS	CADENAS CHALET CARTONS SMB	510,61
15/06/2017	SOLEUS	CONTRÔLE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS BASKET GYM BARDASSIER TARTARAT ET SMB	1 908,00
15/06/2017	SOLEUS	CONTRÔLE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS GYM TARTARAT BARDASSIER SMB ET PLAN D'EAU HAUTECOUR	908,40
27/06/2017	VOXITY	EXTENSION TOUCHES STANDARD ACCUEIL	151,20
28/06/2017	ISFME	FORMATION ECLAIRAGE PUBLIC MARC RENARD	1 050,00
28/06/2017	VIA CONCEPT	PANNEAU POINT TRI SMB	2 268,00
03/07/2017	BOTTO	DALLAGE ET ÉVACUATION D'UNE BENNE ENFOUIE DÉCHETTERIE SMB	4 936,20
04/07/2017	M3V	GACHE ELECTRIQUE PORTE SALLE MULTIMÉDIA MÉDIATHÈQUE	1 611,60
06/07/2017	GEOCIMES	ETUDE FAISABILITÉ GÉOTECHNIQUE RESERVOIR CAMPING	2 226,00
06/07/2017	HIS ET O SARL	ETUDE RESERVOIR CAMPING NDDP	1 980,00
10/07/2017	CHEVALIER ENERG	GESTION ET EXPLOITATION DES INSTALLATION TECHNIQUE ESPACE BOERO	1 500,00
10/07/2017	ART RENOV 73	OUVERTURE TOILETTES ESPACE BOERO	2 397,26
11/07/2017	VERITAS	DIAGNOSTIC AMIANTE TRIBUNES FOOT	1 620,00
16/07/2017	GREENCUP	Gobelets plastique	195,60
19/07/2017	EXPERA	ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER GYMNASSE POMBLIÈRE	4 848,40
19/07/2017	EXPERA	ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE GYMNASSE POMBLIÈRE	12 042,80
20/07/2017	ABD	TRANSPORTS SERVICE JEUNESSE	2 133,00
21/07/2017	VILLAGE D+ VALL	SÉJOUR DU 07 08 2017 AU 10 08 2017	3 340,56
21/07/2017	VILLAGE D+ VALL	SÉJOUR DU 17 07 2017 AU 20 07 2017	3 400,56
25/07/2017	ASADAC	FORMATION COMPTABILITE DES STOCKS	768,00
25/07/2017	VOXITY	TELEPHONIE MEDIATHEQUE	434,40

25/07/2017	TEAMINFO	ECRANS ORDINATEUR SERVICE COMPTA	633,00
25/07/2017	TEAMINFO	PC PORTABLE	1 072,00
26/07/2017	CAMPING LE RECL	SÉJOUR YOURTE SERVICE JEUNESSE	352,10
02/08/2017	KROWMARK	POLAIRES SERVICE BÂTIMENT	83,10
08/08/2017	T CONNECT	INSTALLATION WIFI MÉDIATHÈQUE	4 293,60
08/08/2017	T CONNECT	INSTALLATION DÉBIT ECOLE MUSIQUE ET MÉDIATHÈQUE	381,60
08/08/2017	T CONNECT	TÉLÉPHONIE DÉPLOIEMENT LIAISON CUIVRE SDSL	1 131,60
08/08/2017	VIAL ET ROSSI	PLAN TOPO STADE SALINS	2 160,00
08/08/2017	TRI VALLEES	DÉMÉNAGEMENT MÉDIATHÈQUE	2 484,00
08/08/2017	TEAMINFO	ECRANS ORDINATEURS MÉDIATHÈQUE	3 246,40
10/08/2017	SDI	SÉCURITÉ INCENDIE MÉDIATHÈQUE	1 140,12
17/08/2017	BELLET INDUSTRIE	FOURNITURES ET INSTALLATION PORTE ANTI EFFRACTION DÉCHETTERIE	3 240,00
17/08/2017	AGEC	COMPOSTEURS INDIVIDUELS DE JARDIN	3 712,44
17/08/2017	GUERY	SACS POUBELLE 100L	55,45
21/08/2017	FONTAINE PUERIC	TABLE A LANGER MÉDIATHÈQUE	146,30

**b) Décisions prises par le Bureau en vertu de sa délégation depuis le 20 juin 2017.**

<b>Bureau du 11 Juillet 2017</b>	<b>Objet</b>
Décision n°2017-22	Acquisition de matériel pour l'équipement du complexe sportif BARDASSIER-TARTARAT.
Décision n°2017-23	Approbation convention de partenariat entre les Papillons Blancs et l'EDA.
Décision n°2017-24	Approbation convention C.I.A.S. - Intervention de la musicienne pour l'année scolaire 2017-2018.
<b>Bureau du 22 Août 2017</b>	<b>Objet</b>
Décision n° 2017-25	Convention de mise à disposition du Service d'Assainissement Non Collectif de la CCVA, au profit de la CCCT.
Décision n° 2017-26	Convention de partenariat "Orchestre à l'école" avec la Commune de Saint Marcel.

### **3) Création de 3 emplois : 2 avancements de grade et un adjoint technique gymnase.**

Le Président précise d'emblée qu'il s'agit d'un poste réellement créé, le reste relève d'avancement.

Il propose, aux membres du Conseil de modifier le tableau des emplois et des effectifs, afin d'une part, de créer les emplois permettant aux agents ayant réussi un examen professionnel d'être nommés dans un grade supérieur, et d'autre part, de doter la CCCT d'un emploi à temps non complet complémentaire dans le cadre du service "gymnases".

Concernant les avancements de grade, le Président propose de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet et un emploi d'attaché principal à temps complet. Seront affectés sur ces emplois, deux agents ayant réussi l'examen professionnel permettant d'accéder à ces grades. Les emplois d'adjoint administratif et d'attaché sur lesquels ces mêmes agents sont actuellement affectés seraient supprimés dans le cadre d'une future délibération, après avis du Comité Technique.

Concernant le service gymnase, le Président propose de créer un emploi à temps non complet de 0,67 équivalent temps plein (soit 23,5 heures hebdomadaires) d'adjoint technique, afin d'une part, de remplir des missions de gardiennage sur le gymnase de Pomblière dès décembre 2017 (fin de la première tranche de réhabilitation) et d'autre part, de répondre à un besoin de remplacement lors des congés annuels des 4 autres gardiens du service gymnases.

Le Président précise que par ailleurs, les conventions de mise à disposition du personnel technique de la Commune de St Marcel seront dénoncées.

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** la création :

- D'un emploi permanent d'attaché principal à temps complet.
- D'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet.
- D'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 23,5 heures

hebdomadaires.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : - Abstention : -
--

### **4) Convention de mise à disposition de M. Stéphane VIARD, Enseignant de guitare électrique.**

Le Président indique que la Communauté de Communes des Versants d'Aime a sollicité la mise à disposition partielle de l'enseignant de guitare électrique à hauteur de 4h30 hebdomadaires pour une durée d'un an du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

Le Président précise que cette mise à disposition auprès de la Communauté de Communes des Versants d'Aime est effectuée chaque année depuis le recrutement de cet agent.

**Vu** le projet de convention de mise à disposition individuelle de M. Stéphane VIARD,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition partielle de M. Stéphane VIARD auprès de la Communauté de Communes des Versants d'Aime à compter du 1er septembre 2017 pour une durée d'un an.

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : - Abstention : -
--

### **5) Convention de mise à disposition de personnel par le service intérim du Centre de gestion de la Savoie**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Pour assurer la continuité du service administratif / comptabilité / RH du fait de temps partiels thérapeutiques, Monsieur le Président propose de solliciter le service intérim-remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour un emploi d'assistant comptable / RH (grade d'adjoint administratif), pour une durée de 3 à 9 mois (selon prolongations des temps partiels thérapeutiques).

Le Président précise que cette procédure nécessite la signature d'une convention de mise à disposition. Cette dernière mentionne les modalités financières qui pour les collectivités affiliées s'établissent à 6 % du salaire et des charges patronales versés à l'agent mis à disposition.

Dans ce cadre, le Président propose que l'Établissement sollicite le Centre de gestion de la Savoie afin de lui mettre à disposition du personnel.

**En conséquence, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 25,

**APPROUVE** le principe du recours au service remplacement intérim du Centre de Gestion de la Savoie,

**APPROUVE** le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Président,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ainsi que tous les documents nécessaires à la mise à disposition du personnel concerné,

**DIT** que les dépenses nécessaires liées à ces mises à disposition de personnel par le Cdg73, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Vote : 23  
Pour : 23  
Contre : -  
Abstention : -

## FINANCES

### 6) Emprunts 2017 : Autorisation donnée au Président de signer les contrats de prêts.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président aux Finances précise qu'une consultation a été engagée afin de contracter les emprunts prévus au BP 2017, et relatifs aux opérations suivantes (trois contrats distincts) :

- Equipement en nouveaux conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères : besoin de financement de 317 000 €.
- Construction de la médiathèque intercommunale : besoin de 505 000 €.
- Construction et réhabilitation des équipements sportifs communautaires : Besoin de 1 066 000 €.

Après une consultation fructueuse, deux établissements bancaires avaient des offres quasi équivalentes. Une deuxième phase de négociation a été menée pour disposer d'offre améliorée.

Il en résulte, au final, que les meilleures offres ont été proposées par la Banque Postale, dans les conditions suivantes, identiques pour chacun des contrats sollicités :

### **CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES**

*Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2029.  
La tranche est mise en place au plus tard le 27/10/2017.*

- *Score Gissler : 1A*
- *Durée du contrat de prêt : 12 ans*
- *Objet du contrat de prêt : financer les investissements*
- *Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 27 octobre 2017 / Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS*
- *Périodicité : Trimestrielle*
- *Mode d'amortissement : Constant*
- *Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,00 %*
- *Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours*
- *Remboursement anticipé : Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle /Préavis : 50 jours calendaires*
- *Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt*
- *Taux effectif global : 1,02 % l'an soit un taux de période : 0,254 %, pour une durée de période de 3 mois*

En conséquence, le conseil communautaire, sur cette proposition, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition, mieux disante, de la Banque Postale, pour chacun des trois contrats de prêts :

- Equipement en nouveaux conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères : Besoin de financement de 317 000 €.
- Construction de la médiathèque intercommunale : besoin de 505 000 €.
- Construction et réhabilitation des équipements sportifs communautaires : besoin de 1 066 000 €.

Telle qu'indiquée ci-dessus dans ses conditions financières, identiques pour chacun des contrats.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les trois contrats de prêts, et à poursuivre les différentes formalités propres à leurs mises en œuvre.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : - Abstention : -
--

Philippe NIVELLE demande si la réalisation du projet des tribunes est prévue en 2017.

Fabrice PANNEKOUCKE fait savoir que, seules, les études sont prévues pour cette année.

Philippe NIVELLE demande si, concernant le projet de couverture des tennis, une étude de sol va être réalisée.

Fabrice PANNEKOUCKE répond qu'une étude de détail nécessiterait des sondages destructifs. Il est souhaitable d'attendre une première approche de l'étude de faisabilité, avec temporalité plus éloignée pour la mise en œuvre opérationnelle.

## ENVIRONNEMENT - DÉCHETS

### 7) Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre des Conteneurs Semi-Enterrés.

Monsieur Georges SAINT GERMAIN, Vice-Président en charge de l'Environnement, explique qu'à la phase PRO pour les projets d'implantation des conteneurs enterrés et semi-enterrés, des missions complémentaires ont été demandées au Bureau d'Études ETI pour orienter et aider à la décision les élus. Le montant forfaitaire de réalisation de la mission complémentaire est fixé à 1178 € HT.

VU le projet d'avenant,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer avec ETI SARL, dont le siège est aux 1364 Route de Tamié, La Chambaz, 73460 VERRENS ARVEY, un avenant pour des missions complémentaires.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : - Abstention : -
--



## 8) Dissolution du SMITOM - répartition de l'actif et du passif.

Monsieur Georges SAINT GERMAIN, Vice-Président, rappelle au conseil communautaire la délibération du 24 mars 2016, au terme de laquelle le Comité syndical du SMITOM approuvait la restitution des missions résiduelles à ses membres, afin de permettre l'adhésion du SMITOM de Tarentaise à SAVOIE DÉCHETS, selon un accord dont les principes étaient annexés à ladite délibération.

Il rappelle également la délibération du même jour par laquelle le comité syndical du SMITOM approuvait l'adhésion du SMITOM de Tarentaise au Syndicat Mixte Savoie Déchets pour la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Il indique qu'un arrêté préfectoral en date du 17 juin 2016 a acté les conditions de la restitution des missions résiduelles aux membres du SMITOM de Tarentaise.

Il indique également qu'un arrêté inter préfectoral en date du 28 juin 2016 a validé l'adhésion du SMITOM de Tarentaise au syndicat mixte Savoie déchets en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Il précise que les emprunts du SMITOM de Tarentaise ont été transférés, conformément au tableau annexé à la délibération de restitution du 24 mars 2016.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 30 mai 2017, le comité syndical a approuvé le compte administratif et les résultats pour l'année 2016, comme suit :

### FONCTIONNEMENT

Libellé	Recettes	Dépenses	Solde
<b>TOTAL</b>	5 873 032.14 €	5 103 071.03 €	<b>769 961.11 €</b>

### INVESTISSEMENT

Libellé	Recettes	Dépenses	Solde
<b>TOTAL</b>	535 963.36 €	658 559.64 €	<b>- 122 596.28 €</b>

Il expose enfin qu'en l'absence de budget pour 2017, un compte de gestion 2017 sera néanmoins édité par le receveur du SMITOM de Tarentaise. Ce document n'appellera pas de validation par le Conseil communautaire, s'agissant des encaissements et décaissements réalisés en début d'année 2017, sur les crédits ouverts au budget 2016 du SMITOM de Tarentaise.

Monsieur le Vice-Président propose, au Conseil communautaire, d'approuver le transfert de l'actif et du passif du SMITOM de Tarentaise et de solliciter du préfet la dissolution du SMITOM de Tarentaise.

Il présente au Conseil communautaire les tableaux de répartition entre les membres du SMITOM et Savoie déchets, élaborés en relation avec le receveur du SMITOM de Tarentaise.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**SOLLICITE** de M le Préfet la dissolution du SMITOM de Tarentaise,

**APPROUVE** la répartition de l'actif et du passif telle que définie dans les tableaux figurant en annexe à la présente délibération,

**PROPOSE** à ses membres de se prononcer sur sa dissolution.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : - Abstention : -
--

**9) Service déchets : Lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché de collecte du verre.**

Monsieur Georges SAINT GERMAIN, Vice-Président en charge de l'Environnement, explique que le marché de collecte du verre attribué à l'entreprise GUÉRIN pour une durée maximale de trois ans, arrive à échéance le 18 décembre 2017.

Il fait part au conseil des appréciations mitigées sur la qualité du service et la nécessité d'autoriser une mise en concurrence ultérieure possible si un nouveau prestataire pertinent survient.

Le montant du marché pour 6 années (1 an renouvelable 5 fois) de prestations est estimé à 295 000 €HT.

Il est proposé au conseil communautaire, de lancer une consultation sous forme d'une procédure formalisée en vue de la passation du marché une durée de 6 ans maximum pour l'ensemble des communes du territoire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation en vue de la passation du marché de collecte du verre pour une durée de 1 an renouvelable 5 fois.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre le marché avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation.

**CHOISIT** la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics pour la passation des marchés.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : - Abstention : -
--

**10) Approbation des statuts de l'association pour la gouvernance de l'eau - Bassin Versant de l'Isère. Désignation des représentants.**

Il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver l'adhésion de la CCCT à l'association du Bassin Versant de l'Isère". Cette association interdépartementale a vocation à préfigurer un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur l'ensemble du bassin Versant de l'Isère.

De tous les grands affluents du Rhône (Arve, Ain, Saône, Durance, Ardèche), seule l'Isère ne dispose pas d'une gouvernance intégrée. Or, c'est grâce à cette gouvernance que la rivière répondra aux exigences d'une stratégie globale de gestion des milieux, des risques d'inondations, à l'échelle des bassins versants, objectifs notamment assignés par la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne et le SDAGE (1) du bassin Rhône-Méditerranée.

Les projets de statuts joints présentent, les objectifs opérationnels de la structure qui s'éteindra à la création de l'EPTB et en dernier recours dans 5 ans, sa composition (il faut souligner la double adhésion des structures en charge de la gestion des bassins versants inférieurs type APTV; et celles des EPCI-FP qui disposeront, à compter du 1er janvier, de la compétence obligatoire GEMAPI), et une participation statutaire par adhérent qui sera fixée en Assemblée Générale (prévision de 1 000 €/an).

La CCCT sera représentée à l'Assemblée Générale ordinaire par un délégué titulaire et un suppléant que le conseil communautaire désignera. Le conseil d'administration sera lui composé de 11 membres dont 5 représentants des collectivités de Savoie. La présidence sera tournante et annuelle.

Bernard GSELL s'interroge sur l'articulation avec le Comité de Bassin Rhône méditerranée.

Fabrice PANNEKOUCKE répond sur l'intérêt d'une structure constituée de collectivités : il s'agit de maîtriser le destin des collectivités investies de la compétence GEMAPI, tandis que les comités de bassin déclinent des orientations de l'Etat. Il faut, concernant les collectivités de Tarentaise, peser pour défendre les intérêts de la Vallée en terme d'aménagement du territoire. Il rappelle qu'une position constructive est recommandée par l'élu référent GEMAPI APTV, André POINTET, et qu'une vigilance est nécessaire sur les avancées des travaux et des engagements pris à cette échelle du bassin.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré :**

**APPROUVE** l'adhésion de la CCCT à l'association et les projets de statuts joints.

**DÉSIGNE** les élus suivants à l'Assemblée Générale Ordinaire :

**Titulaire : Georges SAINT GERMAIN**

**Suppléant : Jean-Paul DE BORTOLI**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte pour mettre en œuvre la présente délibération.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : -
Abstention : -

## **11) Service déchets - convention pour le cofinancement et l'utilisation mutualisée de l'aire de lavage de Ponserand.**

Monsieur Georges SAINT GERMAIN, Vice-président, expose que la CCCT, le Département de la Savoie et la commune de Moûtiers possèdent des parcs de véhicules nécessitant régulièrement d'être nettoyés.

La Commune de Moûtiers et le Département procèdent à cet entretien au centre d'entretien et d'exploitation routier basé à Salins-Fontaine, mais aucun espace n'est spécifiquement aménagé à cet effet. La CCCT ne bénéficie pas davantage d'équipements de lavage au niveau du garage des Vignes Blanches.

Aussi, il paraît intéressant de mutualiser les moyens de ces collectivités et de créer une aire de lavage partagée située sur le centre d'entretien de Salins-Fontaine.

Les travaux envisagés, d'un coût estimés de 80 000€ HT, sont réalisés au cours de l'été 2017 avec une livraison attendue pour l'automne 2017.

Le projet de convention annexé précise les modalités de réalisation de l'opération et définit la répartition des coûts de création et d'utilisation du futur équipement.

Il est proposé que la CCCT, la commune de Moûtiers et le département s'engagent à financer, à part égale, la réalisation de l'aire de lavage et sa gestion ultérieure.

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

**APPROUVE** le projet de convention "centre d'exploitation de Moûtiers : création d'une aire de lavage partagée - convention financière et de gestion", définissant les modalités de financement de la création et de l'usage de l'aire de lavage à hauteur de 33% du coût global TTC.

**AUTORISE** Monsieur André PLAISANCE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer la convention "centre d'exploitation de Moûtiers : création d'une aire de lavage partagée - convention financière et de gestion".

Vote : 23 Pour : 23 Contre : - Abstention : -
--

Fabrice PANNEKOUCKE souligne la vraie plus-value de cette mutualisation.

**12) Information - Démarche d'acquisition de terrain de propriété du Conseil Départemental pour l'extension de la Déchetterie de l'Ile Ferlay.**

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise souhaite étendre la déchetterie de l'Ile Ferlay sur son côté "Est" en se portant acquéreur de la parcelle cadastrée section B N°1892, située sur la commune de Les Belleville (Villarlurin). Ces aménagements permettront d'installer une zone pour le dépôt et le broyage des branchages, ainsi qu'une zone pour le dépôt de gravats dans des conditions conformes aux normes de sécurité.

Cette parcelle appartient au Département de la Savoie et, est classée en zone UEz : Zone Urbaine, secteur d'activités artisanales et industrielles soumis à des risques naturels. Le Département de la Savoie donne son accord de principe pour une cession au prix de 10€ le m<sup>2</sup>, ce qui représente 4 760 € pour les 476 m<sup>2</sup> de la parcelle. Une demande de rabais a été adressée par la CCCT au motif du caractère inondable de la zone et de la présence d'un cheminement piétonnier.

Georges SAINT GERMAIN fait savoir au conseil communautaire qu'une proposition a été effectuée à 6 euros/m<sup>2</sup> auprès du Conseil Départemental.

Georges DANIS dit que le terrain avait été acquis à l'époque, à 1 franc !

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 13) Demande de subventions au titre du fonctionnement de la MSAP portée par la CCCT pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

#### Contexte et descriptif du projet :

Le Président rappelle la création de la Maison de Service Au Public en 2016.

Cette dernière est animée et gérée par l'AACM avec qui une convention de prestations a été signée pour 3 ans.

La MSAP est installée à Moûtiers, rue du pain de Mai. Elle accueille tous les publics : demandeurs d'emploi, chefs d'entreprises, auto-entrepreneurs, salariés, retraités, étudiants, habitants du territoire mais aussi de passage dans la région pour les saisons touristiques (saisonniers).

A travers ce projet, la CCCT favorise et consolide ses partenariats avec les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire, du lien social, de l'accueil de proximité sur le canton (acteurs économiques (artisans, PME), association d'insertion, secrétaires de mairie...).

Dans ce cadre, la CCCT a conventionné avec les partenaires suivants: Pôle emploi, Mobil 'emploi, MSA, Agence Ecomobilité, AACM, Mission Locale Jeunes, ...

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise porte le fonctionnement de la MSAP.

Pour financer ces différentes missions, il s'agit de solliciter du FEADER, via une mesure du Plan de Développement Rural dénommée « Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux » (dit 19.2) au titre du programme Leader Tarentaise ainsi que des financements de l'Etat (FNADT et FIO).

#### Modalités financières :

Pour l'année 2017, le total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement est de **59 751 € TTC**.

Le coût détaillé s'établit comme suit :

Nature des dépenses	Montant total € TTC
Prestation de service animation et gestion	39 696,00
Location de locaux et charges	20 055,00
<b>TOTAL</b>	<b>59 751,00</b>

Le plan de financement est le suivant (€TTC) :

Règle 1 pour 4		TOP UP		
CCCT	LEADER	Etat (FNADT + Fonds mutualisation)	CCCT	TOTAL
7,5 %	30 %	50 %	12,5 %	100 %
4 481,33	17 925,30 €	29 875,50 €	7 468,87	59 751 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**SOLLICITE** des financements de l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader Tarentaise selon les montants et les taux listés ci-dessus,

**SOLLICITE** des financements de l'Etat (FNADT + Fonds de mutualisation) selon les montants et les taux listés ci-dessus,

**SOLLICITE** l'autorisation de débiter cette opération par anticipation de l'obtention de l'arrêté attributif de subvention

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en place de l'opération.

Vote : 23  
Pour : 23  
Contre : -  
Abstention : -

## EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEINE NATURE

### 14) Demande de subvention CTS gymnase de Pomblière.

M. le Président rappelle que ce projet fait partie intégrante du projet global de revitalisation du Bourg Centre et qu'il est intégré au Contrat de Ruralité.

Ce projet consiste en la réhabilitation du bâtiment : la réhabilitation des façades, le traitement de l'enveloppe thermique (isolation, changement des baies vitrées), le renouvellement du système de chauffage et de ventilation, le réaménagement des espaces d'accueil, des tribunes, et la réfection complète des vestiaires et des sanitaires, les mise aux normes électriques, sécurité incendie et au titre de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le coût total est estimé à 790 493 € HT dont 453 013,56 € HT pour la tranche 2017.

En conséquence, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de solliciter des financements auprès du Département de la Savoie au titre du Contrat Territorial Savoie (CTS) à hauteur de 42 000 €.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de de réhabilitation du gymnase de Saint Marcel pour un coût prévisionnel d'un montant de 790 493 € HT, dont 453 013,56 € HT pour la tranche 2017.

**DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise en section d'investissement.

**SOLLICITE** le financement auprès du Département de la Savoie au titre du Contrat Territorial Savoie (CTS) à hauteur de 42 000 €.

**AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : - Abstention : -
--

Jean-Paul DE BORTOLI évoque, par ailleurs, l'avancée des travaux du gymnase : Les travaux de gros œuvre sont terminés (accessibilité, cloisonnement, étanchéité, sanitaires, couvertures, reprise des sièges de la tribune).

Fabrice PANNEKOUCKE, invite les élus à se rendre sur le chantier, pour constater la qualité des travaux.

Il propose, de manière générale pour le suivi des équipements de la CCCT, d'organiser une fois par an une visite de l'ensemble des équipements, commune par commune, dans le but de consolider les liens entre chaque commune et la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise en ce qui concerne les équipements.

## CULTURE ET COMMUNICATION

### **15) Projet culturel de territoire 2017-2018 : Sollicitation des subventions pour l'année n+3 de la convention « de développement de l'éducation aux arts et à la culture ».**

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise a signé en fin d'année 2015 une convention « de développement de l'éducation aux Arts et à la Culture », avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, l'Éducation Nationale, le Département de la Savoie et le Conseil Savoie Mont Blanc. Pour une période de trois années scolaires (2015 à 2018), les financements de l'État et l'accompagnement des partenaires permettent de développer et d'inscrire dans le temps un projet culturel de territoire, à travers l'accueil de résidences d'artistes et d'auteurs et des actions culturelles et interventions artistiques à destination de la jeunesse et des habitants du territoire. Chaque année est déclinée en un programme d'actions et fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la DRAC. Auvergne Rhône-Alpes et d'autres partenaires financiers potentiels.

Les deux premières années de la convention ont permis d'accueillir la Cie (Mic)zzaj (musique électroacoustique), le collectif Petit Travers (jonglage), l'auteur de BD, Benjamin REISS, et de toucher 463 enfants et jeunes du territoire dans le cadre des actions de médiation, ainsi que 702 spectateurs lors de différentes représentations et rencontres d'auteur.

Dans la continuité de ces actions, l'année scolaire 2017-2018 sera consacrée à la danse contemporaine et visera à toucher, en plus des jeunes, le grand public (adolescents, adultes, seniors), dans la perspective de créer et développer les liens intergénérationnels. Pour ce faire, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise s'appuie à nouveau sur un partenariat avec le Dôme Théâtre (dans le cadre de la convention de partenariat pour

La mise en œuvre des actions culturelles 2017 - 2018, signée en mars 2017), pour pouvoir accueillir en résidence la Cie Contrepoint et mettre en place les actions suivantes :

- Diffusion des spectacles "Bulles chorégraphiques" et "Bal disco" (4 représentations au total).
- Actions de médiation : Ateliers auprès du jeune public (collège et École des arts) et du tout Public (Adolescents hors temps scolaires, adultes et seniors) (110h au total)
- Résidence de création du spectacle "Flux" (une semaine).

Le budget prévisionnel pour l'année n+3 est estimé à 59 296 € (une partie prévue sur le budget CCCT 2017 et à délibérer sur le budget 2018).

**VU** la délibération n°120-2015 approuvant le projet culturel de territoire et la passation d'une convention avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes,

**VU** la convention triennale de développement de l'éducation aux arts et à la culture signée avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, l'Éducation Nationale, le Département de la Savoie et le Conseil Savoie Mont Blanc,

**VU** la délibération n°09-2017 approuvant la passation d'une convention de partenariat avec le Dôme Théâtre pour la mise en œuvre des actions culturelles avec la compagnie Contrepoint en 2017-2018,

**VU** la convention de partenariat avec le Dôme Théâtre pour la mise en œuvre des actions culturelles avec la compagnie Contrepoint en 2017-2018,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** de mettre en œuvre les actions prévues pour l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre de la convention « de développement de l'éducation aux arts et à la culture » (année n+3) ;

**SOLLICITE** l'aide de la DRAC à hauteur de 30 000 € ;

**SOLLICITE** les autres partenaires financiers potentiels (Département de la Savoie, Région Rhône-Alpes).

Vote : 23
Pour : 23
Contre : -
Abstention : -



Donatienne THOMAS dit qu'un renouvellement de la convention sur 3 ans sera envisageable.

## ACTUALITES – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fabrice PANNEKOUCKE présente l'organisation du séminaire « finances locales » du 28 septembre dès 9h30, salle Maurice CALLOCH à Moûtiers. La participation de tous les élus du territoire sera la bienvenue.

L'objectif sera de formuler des propositions d'adaptation des dispositifs FPIC + DGF.

Il y aura deux dimensions à cette rencontre : Une dimension très technique via Jean Pierre COBLENTZ, et une dimension plus tournée sur le ressenti des élus.

Une conférence de presse sera organisée pour vulgariser le sujet et communiquer largement sur l'action des élus. Le séminaire sera animé par Alexis Olivier SBRIGLIO. (PJ le programme de la manifestation).

Il est précisé que l'ouverture de la médiathèque sera ouverte dès le 13 septembre, et l'inauguration se fera le 28 septembre 2017 dans l'après-midi.

Le 9 septembre, se déroulera la journée des élus à la Foire de Savoie. La thématique de la journée sera le risque pénal pour les élus.

Fabrice PANNEKOUCKE précise que la préfecture recherche des élus « assesseurs » pour les sénatoriales.

*Fait à Moûtiers, le 12 septembre 2017*

*Le Président*

*Fabrice PANNEKOUCKE*

